

Succès de la nouvelle émission obligataire en euros de Legrand

Legrand a lancé et fixé aujourd'hui avec succès une nouvelle émission obligataire en euros pour un montant total de 400 millions d'euros à 10 ans. La date d'échéance est fixée au 19 avril 2022 et le coupon à 3,375% par an.

Avec un livre d'ordre rapidement souscrit plus de 2 fois, la pleine réussite de cette nouvelle émission illustre à nouveau la confiance des investisseurs dans la solidité du modèle économique de Legrand et la qualité de sa structure financière illustrée par la notation A-attribuée au groupe par l'agence Standard and Poor's.

Après deux émissions obligataires réussies en 2010 et 2011 et le renouvellement de la ligne « revolver » de son crédit syndiqué au second semestre 2011, Legrand poursuit avec succès la diversification de ses sources de financement et l'allongement de la maturité de sa dette renforçant ainsi une structure de bilan déjà très solide.

Agenda financier

- Résultats du premier trimestre 2012 : **4 mai 2012**
- Assemblée générale des actionnaires : **25 mai 2012**
- Résultats du premier semestre 2012 : **27 juillet 2012**

A PROPOS DE LEGRAND

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. L'innovation, le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et les acquisitions sont les principaux vecteurs de croissance du groupe. Legrand a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de plus de 4,2 milliards d'euros. La société est cotée sur NYSE Euronext et intégrée notamment aux indices CAC 40, FTSE4Good, MSCI World, ASPI et DJSI (code ISIN FR0010307819).

www.legrand.com

Communication financière:

Legrand
François Poisson
Tél : +33 (0)1 49 72 53 53
Fax : +33 (0)1 43 60 54 92
Francois.Poisson@legrand.fr

Contact presse:

Publicis Consultants
Vilizara Lazarova
Tél : +33 (0)1 44 82 46 34
Mob : +33 (0)6 26 72 57 14
Vilizara.Lazarova@consultants.publicis.fr

Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement.